



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 24 août 1998 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 179-98

Demande au ministère des Transports

Attendu que la municipalité de Crabtree effectue actuellement des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la 4^e avenue entre la 16^e rue et les tours d'Hydro-Québec;

Attendu qu'à la suite de ces travaux, la municipalité refera la structure de rue et l'asphaltage à cet endroit en ajoutant un trottoir sur le côté nord-est et une bande de béton sur le côté sud-ouest;

Attendu qu'avec le temps, les habitudes des citoyens à utiliser la 158 pour se rendre à Joliette, ont fait que c'est par cette avenue que la majorité des véhicules font leur entrée dans la municipalité;

Attendu qu'il y aurait lieu de prolonger la réfection au niveau de l'asphaltage jusqu'à l'intersection 8^e rue-4^e avenue, compte tenu de l'achalandage du trafic lourd sur la 4^e avenue qui vient de la route 158;

Attendu que l'entretien de cette partie de route est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par André Picard, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de **prioriser** dans ses travaux pour **l'été 1999**, le resurfaçage de la 4^e avenue entre la 16^e rue et la 8^e rue.

ADOPTÉ

R 180-98

Système de communication

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du service des incendies à préparer et à transmettre à au moins deux (2) soumissionnaires, des documents de soumission sur invitation pour l'achat éventuel d'un système de communication.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:11 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-trés.